République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-139-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

N° 139/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 15 septembre 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 06 octobre 2026

Objet de la délibération :

Abondement de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'aide VAE pour l'année 2026

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle polyvalente de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Sébastien GARET à Véronique KELLER, Jean-Pierre CUNCHON à Rémy PAUL, Valentin CUINET à Jacques THOUVEREZ, Maxime GROSHENRY à Philippe MARECHAL, Véronique MARLE à Marie-Christine LEGAIN, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Pierre CLAUSSE à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Anne PETIT, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Laurence BREUILLOT par Julien GUYONNEAU
Excusé(e)	Romain JAILLET, Dominique PONCET, Christian MESNIER, Laetitia ROGNON, Jean-Marie DALOZ, Frédéric GROSJEAN, Christophe CARISEY, Alexandra POEPPEL, Thomas RELTIENNE, Philippe BOUQUET, Bernadette FAILLENET
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La communauté de communes Loue Lison (CCLL) souhaite favoriser l'usage du vélo à assistance électrique (VAE) et encourager la mobilité durable. Pour cela, elle s'est engagée dans une politique volontariste à travers la réalisation de son Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, la CCLL a décidé d'accorder aux habitants du territoire une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf de 20% du prix d'achat TTC et limitée à 200 € maximum, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.

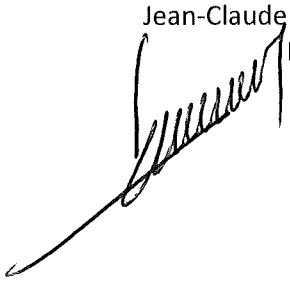
Pour l'année 2026, l'enveloppe budgétaire allouée pour ce dispositif est de 5 000 €, permettant de financer 25 vélos à assistance électrique.

A ce jour, cette enveloppe est entièrement consommée, et 7 dossiers de demande de subventions sont actuellement en attentes.

Afin de permettre la prise en charge de ces dossiers, il est proposé d'ajouter 2 000 € à l'enveloppe budgétaire dédiée au dispositif pour l'année 2026.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée à l'aide VAE qui passe ainsi à 7 000 €.

Fait et délibéré en séance, le 29.09.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-139-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026